



Délibération n° 5 / 2014

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le onze avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

L'an deux mille quatorze, le onze avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Yvan EURY, M. René-Louis FAGES, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENNEC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés:

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conseil municipal – Désignation d'un correspondant municipal de la prévention routière.

Madame Sylvie CINCON, Adjointe au Maire, Déléguée à l'environnement, déplacements et sécurité, expose au Conseil municipal :

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un correspondant municipal auprès de la prévention routière afin de résoudre les problèmes communaux générés par le risque routier et notamment l'éducation des scolaires à des comportements sûrs dans la circulation routière. Celui-ci sera un intermédiaire avec tous les organismes départementaux qui traitent des questions de sécurité routière.

Après avoir procédé au rappel de la réglementation en vigueur, Madame le Maire recense les candidatures.

La candidature de Monsieur Mickaël GIL est enregistrée.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 5/2014

Objet : Désignation d'un correspondant municipal de la prévention routière.

Après s'être assurée que la candidature de M. GIL est enregistrée, Madame le Maire lance les opérations de vote, à bulletins secrets.

A l'issue du scrutin, il est rendu compte à l'assemblée des résultats du dépouillement.

Election du représentant :

Votes : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Ayant obtenu 29 voix, est élu à l'unanimité :

- M. Mickaël GIL



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 2 avril 2014

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN